



Municipalité de Saint-Anselme

134, rue Principale
Saint-Anselme (Québec) G0R 2N0

Téléphone : 418 885-4977
Télécopieur : 418 885-9834

municipalite@st-anselmes.ca
www.st-anselmes.ca

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Anselme, tenue le 6^e jour du mois de février 2018, à laquelle il y avait quorum;

Résolution : 20180206-13

IONCTION POUR ELLE, DÉCLARATION CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE

Attendu que la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne;

Attendu que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

Attendu que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

Attendu qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

Attendu que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

Attendu que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

Par ces motifs, il est proposé par André Gagnon, appuyé par Dominic Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de proclamer Saint-Anselme municipalité contre la violence conjugale.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Donné à Saint-Anselme, ce 12^e jour du mois de février 2018.

Louis Felteau
Directeur général
Secrétaire-trésorier